

Communauté de Communes du Charolais

Compte rendu de séance du jeudi 24 septembre 2015

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre septembre, à vingt heures, les Membres de la Communauté de Communes du Charolais se sont réunis, salle « les Prés Fleuris » à la R. P. A. de CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur PALLOT Noël, Président.

Présents : BARBIER Roger, BAUDIN Danielle, BAUJON Marie-Thérèse, BERAUD Daniel, BERTHIER Pierre, BICHET Jean-Yves, BLANCHARD Jean-Charles, BONNOT Christian, BOUILLON Patrick, BRUN Éric, BURTIN Hubert, COMTE Jacky, CORNELOUP Josiane, DESBROSSES Angela, DESCHAMPS Jean-Bernard, DESCOURS Céline, DESPLANS Martine, DUCERF Pierre, DUCHET Gérard, DUMONTET Paul, DUMOUX Philippe, DUPONT Pascale, FORET François, GORDAT Gérald, JARRIER André, KLEINGAERTNER Robert, LALLEMENT Gérard, LAMBOEUF Joël, DUCERF Cyrille, LOPES DE LIMA Pascal, MAILY Patrice, METROP Sonia, PALLOT Annie, PALLOT Noël, PESENTI Michèle, PICHARD Fabienne, PIRET Jean, RIBOULIN André, ROUX Didier, TERRIER Edith.

Absents/Excusés : BERLAND Gérard, LAROCHE Christian représenté par son suppléant DUCERF Cyrille, SOUFFLOT Hervé, BERTHIER Françoise donnant pouvoir à DUCERF Pierre, FORGEAT Armand donnant pouvoir à RIBOULIN André, JOLY François donnant pouvoir à PALLOT Noël, LORTON Paul donnant pouvoir à KLEINGAERTNER Robert, SEURRE Fabienne donnant pouvoir à DESCOURS Céline.

Madame PESENTI Michèle est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 24 août 2015

Le compte-rendu du 24 août 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Décisions prises par Mr le Président dans le cadre de ses délégations d'attributions

N° actes	Objets	Fournisseurs	Montant HT
2015-018	Acquisition de containers maritimes pour la collecte « Ressourcerie »	GILLARD	8 670 € HT

3. Réintégration de subventions perçues en compte non amortissable

M. PIRET, Vice-Président, expose que les subventions perçues pour l'aménagement des chemins de randonnées du secteur de Palinges ont été imputées par erreur sur des comptes amortissables. Il convient de prendre une délibération réintégrant ces subventions dans des comptes NON amortissables.

Afin de réintégrer les subventions perçues pour l'aménagement des chemins de randonnées du secteur de Palinges dans des comptes non amortissables, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder à l'ouverture de crédits suivants:

SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
041-1313 Subvention transférable - Département	+ 4 078 €	041-1323 Subvention non transférable - Département	+ 4 078 €
Total 041	+ 4 078 €	Total 041	+ 4 078 €

4. Vente du billard

Le billard de l'Espace Jeunes étant en mauvais état et n'ayant plus d'utilité, Monsieur COMTE Jacky, vice-président, proposé de le vendre au tarif de 240 euros.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5. Attribution d'un fonds de concours à Charolles pour l'office de tourisme

Monsieur PIRET expose qu'avec la loi NOTRe, l'office de tourisme de Charolles deviendra communautaire en 2017. Des réunions de travail entre la Communauté de Communes et la ville seront organisées à partir de cet automne en vue de préparer ce futur transfert de compétence. Parallèlement, un projet de mutualisation avec les 8 offices de tourisme du Charolais Brionnais est en cours d'étude avec le Pays Charolais Brionnais.

Par ailleurs, l'office du tourisme de Charolles promeut l'ensemble du territoire communautaire.

Il propose au conseil d'octroyer un fonds de concours à la ville de Charolles d'un montant de 2 000 € pour le fonctionnement de l'Office de tourisme.

Cette proposition est acceptée.

Après avoir précisé que le coût annuel de fonctionnement de l'office de tourisme s'élève à environ 100 000 €, Monsieur BERTHIER Pierre, maire de Charolles, remercie les membres du conseil.

6. Nomination de 3 conseillers délégués auprès du 1^{er} vice-président

M. GORDAT, 1^{er} Vice-président, expose que la commission « Economie » dispose d'un champ d'actions très large qui nécessite un travail de fonds. En conséquence, il propose de nommer des conseillers délégués qui l'assistent dans l'exercice de ses fonctions, en intervenant chacun dans un domaine spécifique et sous son autorité. Ces conseillers délégués ne percevront pas d'indemnités.

Il est proposé au Conseil de nommer les conseillers délégués suivants :

- Patrick BOUILLON, conseiller délégué en charge du développement économique.
Monsieur BOUILLON a rencontré des investisseurs potentiels pour le projet d'implantation hôtelière dans Pôle de Molaize.
- Martine DESPLANS, conseillère déléguée en charge de l'urbanisme.
- Michèle PESENTI, conseillère déléguée en charge des balades vertes et du tourisme.
Monsieur GORDAT remercie Madame PESENTI pour l'organisation de l'inauguration des balades vertes.

Par ailleurs, Martine DESPLANS étant nommée conseiller délégué en charge de l'urbanisme, il convient de nommer un nouveau co-président de la commission « Economie ». Il est proposé au Conseil de désigner M. Pierre DUCERF, Maire de Vendennes-les-Charolles et membre de la commission « Economie », pour occuper la co-présidence.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité, moins 5 abstentions.

7. Modification du règlement de la halte-garderie de Palinges

M. COMTE, Vice-président, expose que des modifications sont à apporter au règlement de la halte-garderie de Palinges. Elles concernent en particulier la mention des financements de ce service par la CAF et la MSA, des périodes de fermeture annuelle, la fourniture des couches par la collectivité ainsi que la modification de la tarification de la période commencée (demi-heure et non plus l'heure).

Mme CORNELOUP demande pourquoi il est indiqué que les parents doivent transmettre leur avis d'imposition de l'année N-2. M. COMTE répond que c'est ce qu'exige la CAF.

M. BRUN demande à ce que des formulations soient revues pour ne pas être nominatives et être plus neutres. M. BONNOT demande confirmation que le directeur des services sociaux signataire du règlement est bien celui du Conseil départemental.

M. BERAUD relève que les périodes de fermeture ne mentionnent pas les jours fériés.

A la suite de ces échanges, le règlement est soumis au vote du Conseil. Il est adopté à l'unanimité.

8. Adhésion à l'Agence technique départementale

M. PIRET, Vice-président, expose qu'en vue du lancement de la démarche PLUI, la Communauté de communes souhaite adhérer à l'Agence Technique Départementale, pour sa prestation opérationnelle de base, en vue d'un accompagnement de cette Agence dans les démarches.

L'adhésion serait à compter du 01 janvier 2016 et son coût est de 3 500 € par an. M. PIRET indique que le nombre de dossier pour lesquels la collectivité peut solliciter l'Agence n'est pas limité.

M. LAMBOEUF fait part de son impression mitigée sur les services de l'Agence qui est intervenue sur un dossier concernant sa commune. D'autres maires expriment au contraire leur satisfaction quant à son travail.

M. PIRET expose qu'il convient également de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant, respectivement Martine DESPLANS et Gérard GORDAT.

M. LOPES DE LIMA indique la commune adhère et demande si avec l'adhésion communautaire, elle doit continuer d'adhérer. Oui, car avec l'adhésion communautaire, l'Agence traitera uniquement les dossiers de la communauté de communes et pas ceux des communes.

Le Conseil vote à l'unanimité l'adhésion à l'Agence Technique Départementale et nomme M.DESPLANS ET G. GORDAT, respectivement délégué titulaire et suppléant au sein de l'Agence.

9. Agenda d'accessibilité

M. PALLOT expose que dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments classés ERP, le bâtiment du 17, rue des Provins, propriété de la CCC, nécessite quelques travaux pour être totalement accessible. Il fait remarquer que ce bâtiment est déjà en grande partie accessible depuis les travaux de 2008 / 2009 et que le montant des travaux à prévoir est d'environ 5000 € (mise en conformité de l'ascenseur, des escaliers, de la signalétique et de l'éclairage). Ils s'étaleront sur les 3 prochains exercices.

Pour valider ces travaux, la communauté des communes doit déposer en mairie un dossier avant le 27 septembre 2015.

A l'unanimité, le Conseil autorise le Président à déposer une demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée.

M. GORDAT informe que le Centre de Gestion a conventionné avec le FIPH pour subventionner des améliorations des locaux à destination des personnels qui travaillent dans les collectivités. Il demande que la CCC regarde si une partie de ces travaux ne peut pas faire l'objet de ces aides.

10. Indemnité de conseil

M. PIRET, Vice-Président, demande au Conseil d'attribuer à au receveur l'indemnité annuelle de conseil à laquelle il peut prétendre. Elle se monte à 720,48 €.

Messieurs ROUX et MAILLY indiquent que le Conseil municipal de Saint Julien de Civry a décidé ne pas l'attribuer entièrement

Le Conseil approuve le versement de cette indemnité de 720,48 € au receveur à l'unanimité moins 2 abstentions.

11. Convention RECYLUM

Mme PALLOT, vice-présidente, expose que les lampes et néons usagers sont collectés dans les 3 dans les déchèteries. Ces produits sont composés de substances dangereuses et nécessitent une collecte et un traitement pour recyclage. Il est donc conseillé de les collecter dans des récipients spécifiques, fournis par OCAD3E, organisme coordonnateur et RECYLUM, organisme collecteur.

Mme PALLOT demande donc au Conseil d'autoriser le Président à signer une convention avec ces organismes (convention gratuite) pour la collecte et le recyclage des lampes et néons usagers jusqu'au 31 décembre 2020.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité et autorise le Président à signer tous actes relatifs à cette convention.

12. Modification du règlement du SPANC

Suite à la suppression du paiement en 4 fois et à l'entrée en application de nouvelles disposition réglementaires, Mme PALLOT, vice-présidente, indique qu'il convient de mettre à jour le règlement de ce service. Le nouveau règlement a été transmis aux délégués, qui ne formulent aucune demande d'explication.

A l'unanimité, le Conseil adopte le nouveau règlement du service SPANC

13. Point d'information sur l'OPAH

Mme CORNELOUP, Vice-Présidente, rappelle la démarche à suivre par les propriétaires, occupants ou bailleurs, intéressés pour solliciter des aides dans le cadre de l'OPAH. Ils doivent tout d'abord contacter Habitat & Développement (H&D) par différents moyens possibles (téléphone, internet, permanences mensuelles, coupon réponse, ...) Une équipe d'animation est mise à leur disposition gratuitement pour répondre à leurs questions.

A la suite de ce premier contact, si le dossier est recevable, un technicien se déplace chez le propriétaire pour commencer le montage du dossier : formulation des travaux, recensement des pièces et devis nécessaires, ...

Le dossier finalisé est ensuite déposé à l'ANAH, qui transmet au propriétaire un accusé de réception du dépôt de son dossier. C'est la réception de cet AR qui permet de commencer les travaux.

Le dossier est ensuite examiné par la commission ANAH. C'est elle qui attribue les subventions de l'Etat et de l'ANAH. Un courrier de notification est envoyé aux propriétaires. La Communauté de Communes et le Conseil Départemental sont également informés de ces attributions afin qu'ils réservent les crédits complémentaires.

Pour les propriétaires occupants, l'un des critères d'éligibilité est d'occuper le logement depuis au moins 2 ans. Les revenus sont également pris en compte. Les dossiers doivent être en lien avec des travaux d'économie d'énergie, d'autonomie (ou les 2), ou de résorption de l'habitat indigne.

Depuis le lancement de l'OPAH, H&D et la Communauté de communes ont mené différentes actions de communication : édition de flyers et affiches, organisations de permanences 1 fois par mois en Mairie de Charolles, Palinges et Saint Bonnet de Joux, mention de l'OPAH sur les sites internet. La semaine prochaine, 3 réunions publiques auront lieu à Saint Vincent, Martigny le Comte et Ozolles. D'autres supports d'information sont envisagés : panneaux sur les maisons, réunion avec les artisans.

A ce jour, H&D comptabilise 56 contacts. 12 sont restés sans suite, essentiellement en raison de revenus au-dessus des plafonds. 20 dossiers sont en cours d'étude, 16 sont en cours de montage, 8 ont été déposés à l'ANAH (2 déjà passés en commission). C'est un bon démarrage. Les objectifs 2015 sont en bonne voie de réalisation

Mme CORNELOUP informe le Conseil que les crédits disponibles en 2015 pour les propriétaires bailleurs sont entièrement consommés, du fait du report en 2015 de dossiers non traités en 2014. Les dossiers 2015 se retrouvent donc différés en 2016.

14. Modification poste école de musique :

M. PIRET, Vice-Président, expose qu'un même professeur de l'école de musique donne les cours de trompette et trombone. Il a 2 contrats de 5 heures/35^{ème} hebdomadaires. M. PIRET demande au Conseil de supprimer ces 2 postes et d'en créer un seul de 10h/35^{ème} regroupant les 2 spécialités.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

15. Personnel de la micro-crèche :

M. PIRET, Vice-président, rappelle que l'encadrement actuel de la micro-crèche de Saint Julien de Civry est assuré par 1 EJE contractuel et 4 assistantes d'animation à 21,25h.

Début septembre, un agent d'animation a quitté la micro-crèche. Les agents en place ont alors exprimé leur volonté de voir leur temps de travail augmenté. Une réponse favorable peut leur être donnée, en augmentant leur temps de travail à 27 heures hebdomadaires. Pour ce faire, il convient de supprimer les 4 postes existants (4x21.25h) et d'en créer 3 nouveaux (3x27h).

M. DUMOUX demande comment cela se passera en cas d'arrêt maladie d'un des agents. M. PIRET répond que les agents souhaitent tous faire davantage d'heures et se sont donc engagés à faire des heures en plus pour faire face à ces absences.

M. PALLOT souligne également qu'elles seront aussi prioritaires pour compléter leur temps de travail avec les ouvertures des nouvelles structures d'accueil petite enfance à Charolles et St Bonnet de Joux.

Le Conseil approuve à l'unanimité la suppression des 4 postes d'agent d'animation à 21,25/35^{ème} et la création de 3 postes à 27/35^{ème}

M. PIRET poursuit en indiquant que l'agent assurant l'encadrement de la micro-crèche est en CDD depuis 6 ans et qu'il n'est pas possible de transformer son CDD en CDI. Cet agent donnant entière satisfaction dans son travail, une solution permettant de la conserver au sein de la micro-crèche a été recherchée.

Il est possible de recruter cet agent sur un emploi permanent d'agent d'animation de catégorie C de 2^{ème} classe, à temps plein. Cet agent sera stagiaire pendant un an.

M. MAILY demande si cette solution n'entraînera pas de perte de salaire. M. PIRET répond que non et précise qu'elle pourra bénéficier du déroulé de carrière de tout fonctionnaire.

Le Conseil approuve à l'unanimité la création d'un poste d'agent d'animation de 2^{ème} classe à temps plein.

Questions diverses :

- Annie PALLOT demande l'avis du Conseil sur l'opportunité d'ouvrir les 3 déchetteries le 26/12 et 02/01. Le Conseil se montre favorable à une fermeture ces 2 journées, à condition de bien communiquer auprès des usagers.

- P. DUMOUX souhaite faire un point sur les travaux de voirie. En effet, la date d'intervention communiquée sur le planning pour sa commune est passée et les travaux n'ont pas eu lieu. M. PALLOT indique que les travaux ont été suspendus une semaine en raison du mauvais temps et que chaque modification de planning communiquée par l'entreprise DE GATA est transmise aux communes.

- M. PIRET indique que la seconde passe du fauchage débute et que les décisions de renouvellement ou non des marchés voirie sont à prendre d'ici fin octobre.

- M. GORDAT informe le Conseil que les travaux de montée en débit à Beaubery commencent en ce moment. Les travaux dans les autres communes concernées seront commandés d'ici la fin de l'année par le Conseil Départemental (avec information aux communes).

- M. GORDAT fait part de sa rencontre avec le syndicat Arroux / Bourbince. Les statuts actuels du syndicat ne lui permettent d'accueillir que des communes. Il doit donc les modifier pour accueillir les Communautés de Communes à partir du 01/01/2016. Ce n'est qu'à partir de cette date que la CCC pourra y adhérer et assurer le paiement des cotisations payées jusqu'à présent par les communes concernées. Des délégués seront également à nommer pour représenter la CCC au sein du Syndicat.

- M. COMTE informe le Conseil que, dans le cadre saison culturelle, un spectacle de théâtre musical aura lieu le mardi 13/10 à Saint Vincent Bragny à 20h30.

- M. BERTHIER informe le Conseil de l'avancement du projet de l'hôpital de Charolles. Il indique que le conseil de surveillance a reçu la confirmation de l'Agence Régionale de Santé que le projet suit son cours. L'ARS doit confirmer le nombre de lits, qui sera au moins équivalent aux 179 lits existants, avec peut être des lits supplémentaires. M. BERTHIER indique également que le conseil de surveillance comporte un représentant de la CCC. Mme CORNELOUP représentait la collectivité jusqu'à présent, mais désormais elle représente le Conseil Départemental. La CCC devra donc renommer son représentant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.